



DECISION DU MAIRE

n° 2021/07

Objet : Contrat de licence de mise à disposition, de maintenance et d'hébergement du logiciel portail familles de la commune de Saint Mitre les Remparts

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

DECIDE

Article 1 : de conclure avec la société ABÉLIUM COLLECTIVITÉS, n° SIRET 421 720 244, un contrat de licence de mise à disposition, de maintenance et d'hébergement du logiciel Portail Familles de la commune de Saint Mitre les Remparts.

Durée : 36 mois à compter du 2 janvier 2021

Coût annuel hébergement : 500,00 € HT soit 600,00 € TTC

Coût annuel maintenance : 470,00 € HT soit 564,00 € TTC

Coût total annuel : 970,00€ HT soit 1 164,00€ TTC

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 18 février 2021.

Le Maire,
Vincent GOYET